



La lettre de veille parlementaire

N° 34 – 6 novembre 2018

Organisation des rencontres du Réseau National des Aménageurs :

Le jeudi 22 novembre prochain se tiendra **la troisième journée du cycle de rencontre du Réseau National des Aménageurs**. Cette journée portera sur le défi de la régénération de la ville sur elle-même. La matinée, en plénière, portera sur les questions transversales suivantes : Comment porter des projets d'aménagement urbain par régénération de l'existant ? Quelles problématiques rencontrent les aménageurs selon les tissus (centres anciens, friches industrielles, zones commerciales en difficulté, zones d'activités économiques à revitaliser...) et selon les marchés ? Avec quels montages économiques et quels partenariats réussir ? Comment rendre la charge foncière supportable ? Comment répartir les rentes et les risques dans cet objectif ? Avec quelles structures travailler ? Comment travailler avec les propriétaires fonciers en place ? L'après-midi, trois groupes de travail se réuniront en simultané pour approfondir le thème de la journée.

⇒ **Pour en savoir plus : [ici](#).**

Gouvernement | Remaniement ministériel :

Le **remaniement gouvernemental** a été annoncé le 16 octobre dernier par communiqué de la Présidence de la République. Ce nouveau gouvernement Philippe III comprend désormais **34 membres**, dont 15 personnes issues de la société civile. Plusieurs ministres ont pour leur part été promus :

- **Christophe CASTANER** est devenu ministre de l'Intérieur, quittant son poste de ministre chargé des Relations avec le Parlement,
- **Jacqueline GOURAULT** est devenue ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales, quittant ainsi son poste de ministre auprès du ministre de l'Intérieur.
- **Julien DENORMANDIE** est devenu ministre auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, en charge de la ville et du logement. Il était jusqu'à présent secrétaire d'Etat auprès du ministre.
- **Sébastien LECORNU** a quitté le ministère de la Transition écologique et solidaire pour devenir ministre auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé des collectivités territoriales.

Enfin, d'autres ministres ont quant à eux fait leur entrée au Gouvernement, à savoir :

- **Franck RIESTER**, ministre de la Culture,
- **Didier GUILLAUME**, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation,
- **Christelle DUBOS**, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé,
- **Agnès PANNIER-RUNACHER**, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances,
- **Emmanuelle WARGON**, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire,
- **Gabriel ATTAL**, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse,
- **Laurent NUNEZ**, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Intérieur,
- **Marc FESNEAU**, ministre auprès du Premier ministre, chargé des Relations avec le Parlement.

Agence nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) | Adoption d'une proposition de loi au Sénat :

Annoncée par le président de la République en 2017, l'**Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)** prend peu à peu forme. Le 31 octobre dernier, la commission sénatoriale de l'aménagement du territoire et du développement durable a adopté la proposition de loi du groupe RDSE (Rassemblement démocratique, social et européen) visant à créer ladite structure. « *Le Gouvernement entend apporter son soutien à la proposition sénatoriale et souhaite que cette agence soit mise en œuvre le plus rapidement possible* » a expliqué la nouvelle ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, Jacqueline GOURAULT, lors de son audition par les

sénateurs en amont de l'examen du projet de loi.

La proposition de loi ayant été adoptée en commission, le texte fera l'objet d'un examen en séance publique le 8 novembre prochain. Pour plusieurs sénateurs, ce vote pourra être l'occasion de modifier le périmètre de la future Agence nationale de la cohésion des territoires. C'est notamment le souhait d'Hervé MAUREY (UC Eure), président de la commission de l'aménagement du territoire. Selon ce dernier, le périmètre actuel « *reste très limité* ». « *La commission souhaite que cette agence apporte une véritable plus-value aux territoires mais les incertitudes sur son périmètre et ses moyens sont encore nombreuses* » a-t-il également ajouté.

Ministère de la Culture | Nomination d'une directrice de cabinet :

Franck RIESTER, ministre de la Culture entré au Gouvernement lors du remaniement ministériel du 16 octobre, devrait prochainement nommer **Lucie MUNIESA** comme **directrice de son cabinet**. Le nouveau ministre de la Culture compte parmi les derniers nouveaux entrants du Gouvernement à ne pas encore avoir choisi de directeur de cabinet. Depuis 2016, Lucie MUNIESA était cheffe de service, directrice générale adjointe de l'Agence des participations de l'Etat (APE), à Bercy. Elle était auparavant secrétaire générale adjointe du ministère de la Culture et haute fonctionnaire à la prévention des discriminations et à la diversité.



Assemblée nationale | Création d'un huitième groupe parlementaire :

Un huitième groupe parlementaire a été créé le 17 octobre 2018 à l'Assemblée nationale, dénommé **Libertés et Territoires**. Il rassemble 16 députés issus des rangs du groupe de la République en Marche, du groupe UDI-Agir, ou encore de sensibilité radicale. Il est co-présidé par Bertrand PANCHER (Meuse) et Philippe VIGIER (Eure-et-Loir). Selon ce dernier, ce huitième groupe ne sera pas « *un troisième groupe de la majorité mais un groupe de propositions et de solutions* ».

Parmi les **16 membres**, figurent :

- Le membre du groupe UDI-Agir-Indépendants Charles de COURSON (Marne),
- Les LREM François-Michel LAMBERT (Bouches-du-Rhône) et Paul MOLAC (Morbihan) et les ex-LREM M'jid EL GUERRAB (Français établis hors de France) et Jean-Michel CLEMENT (Vienne).
- Le socialiste François PUPPONI (Val-d'Oise),
- Les élus radicaux Jeanine DUBIE (Hautes-Pyrénées) et Sylvia PINEL (Tarn-et-Garonne),
- Les 3 élus nationalistes corses (Paul-André COLOMBANI, Michel CASTELLANI, Jean-Félix ACQUAVIVA).

Loi ELAN | Des députés saisissent le Conseil constitutionnel :

Soixante députés socialistes, communistes et insoumis ont saisi le 23 octobre dernier le Conseil constitutionnel sur la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) définitivement adoptée le 16 octobre. Deux dimensions de la loi sont en effet remises en cause : la question de l'**accessibilité** des logements aux personnes en situation de handicap et les dispositions revenant sur **la loi dite « littoral »**.

- Concernant l'accessibilité, le passage d'un objectif de 100% de logements accessibles dans le neuf à « 8% » selon les députés signataires, est décrié. Ces derniers, dans une communication, déclarent notamment « *Il apparaît que les dispositions de l'article 18 n'ont pas vocation à introduire dans notre législation des exceptions et dérogations justifiées et circonscrites mais à remettre en cause la substance même du principe de l'accessibilité* ».
- Le second aspect évoqué par les signataires de la saisine porte sur les dispositions touchant à la loi « littoral ». Les députés déclarent ainsi : « *la situation du littoral français, étendu sur plus de 7.500 km, avec un trait de côte dont le quart recule chaque année du fait de l'érosion est particulièrement vulnérable aux dérèglements climatiques* ». Ils remettent notamment en cause les dispositions de la loi ELAN menaçant ces littoraux : autoriser des constructions et installations dans les dents creuses des communes soumises à la loi « littoral », autoriser les constructions ou installations nécessaires aux activités agricoles...

Par conséquent, les députés signataires ont demandé à ce que la loi soit déclarée inconstitutionnelle dans sa globalité, et « *à titre subsidiaire, de déclarer inconstitutionnels les articles qui ont méconnu spécifiquement les dispositions visées* ».

Du fait de la saisine, le délai de promulgation de la loi quinze jours après son vote définitif au Parlement est suspendu. **La promulgation de la loi ELAN devrait par conséquent être retardée de plusieurs semaines.**

Application des dispositions de la loi LCAP | Tenue d'une table-ronde au Sénat :

La commission de la culture et de l'éducation du Sénat a organisé le 25 octobre dernier une table-ronde consacrée à **l'application des dispositions de la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP)**. Outre les élus de la commission de la culture et de l'éducation, participaient également à cette table-ronde sept présidents de commissions régionales du patrimoine et de l'architecture (CRPA), un représentant du ministère de la Culture, mais aussi Jean-Pierre LELEUX, sénateur (LR Alpes-Maritimes), rapporteur de la loi LCAP et président de la commission nationale du patrimoine et de l'architecture (CNPA).

A cette occasion, la sénatrice **Catherine MORIN-DESAILLY** (UC Seine-Maritime), présidente de la commission, a déclaré que : « *Le fonctionnement des commissions régionales du patrimoine et de l'architecture montre que, quoi qu'on en dise, des solutions existent pour contribuer à améliorer les relations entre les architectes des bâtiments de France (ABF) et les élus (...). Ce premier bilan confirme qu'on a eu tort, avec la loi ELAN de revenir sur l'équilibre trouvé, il y a à peine deux ans, en matière de protection du patrimoine* ».

D'une manière générale, Jean-Pierre LELEUX et les présidents de CRPA présents ont pour leur part dressé « **un bilan positif des dispositions introduites dans la loi par le Sénat** ». Ils ont ainsi cité à titre d'exemple le cas de l'instauration de la présidence des commissions par un élu, qui « *a permis d'améliorer la qualité des échanges, de mieux préparer les réunions et d'améliorer l'équilibre entre ses différentes composantes, notamment à raison du rôle positif joué par les représentants des associations intéressées et les personnalités qualifiées* ».

⇒ **Pour en savoir plus : [ici](#).**

Projet de loi PaCTE | Constitution d'une commission spéciale au Sénat :

L'Assemblée nationale a adopté largement le 9 octobre dernier, en première lecture, **le projet de loi Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PaCTE)** porté par le ministre de l'Economie et des Finances, Bruno LE MAIRE. Présenté comme la loi Macron II, le projet de loi PaCTE entend réformer et simplifier l'activité des entreprises (TPE, PME, ETI, grands groupes) en France. Après le vote à l'Assemblée nationale, c'est désormais au tour du Sénat d'examiner en première lecture ce projet de loi à partir de janvier 2019. **Une commission spéciale** a par conséquent été créée à cet effet. Elle est présidée par Catherine FOURNIER (UC Pas-de-Calais). Les rapporteurs désignés sont Jean-François HUSSON (LR Meurthe-et-Moselle), Elisabeth LAMURE (LR Rhône), et enfin Michel CANEVET (UC Finistère).

⇒ **Pour en savoir plus sur la commission spéciale : [ici](#).**